

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 31 Mai 2023

Date de publication : 8 Juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, le six Juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente et un Mai, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Régis Forveille, Maire. Etaient présents Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Christelle Le Guyader, Julie Foucteau, Brigitte Gilles, Alain Dupont, Jérôme Poignand, Laetitia Lefeuvre et Samuel Bonnabesse.

Etait absent excusé : NEANT

Madame Cindy Marsollier a été élue secrétaire.

**Objet : 28-6-0623 : Ancien EHPAD « Résidence du Village Fleuri » : prise en charge étude**

Sur rapport et proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, considérant :

- Le refus de la DDFIP de prendre en charge, sur le budget de l'ancien EHPAD, le paiement de la facture de l'association « La clef des liens » concernant l'étude de reconversion des bâtiments de l'ancien EHPAD, au motif qu'il n'y a pas eu de budget voté en 2023 alors même qu'il reste des crédits,
- que les crédits prévus à l'article 617 du budget 2023 de la commune sont suffisants,
- l'obtention d'une subvention Départementale dans le cadre des Contrats de Territoire 2016-2021 pour la réalisation d'une étude de revitalisation du centre bourg pouvant être affectée à cette dépense,

A l'unanimité,

-ACCEPTTE de prendre en charge le paiement de la facture de « La clef des liens » sur le budget communal 2023 pour un montant de 13.990 € TTC.

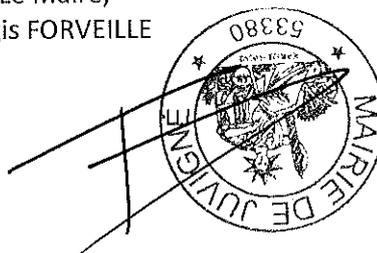
-AUTORISE le maire ou la 1<sup>ère</sup> adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour mois et an dits

Pour copie conforme,

Le Maire,

Régis FORVEILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 31 Mai 2023

Date de publication : 8 Juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, le six Juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le trente et un Mai, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Régis Forveille, Maire. Etaient présents Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Christelle Le Guyader, Julie Foucteau, Brigitte Gilles, Alain Dupont, Jérôme Poignand, Laetitia Lefevre et Samuel Bonnabesse.

Etait absent excusé : NEANT

Madame Cindy Marsollier a été élue secrétaire.

**Objet : 29-6-0623 : Création d'un emploi saisonnier d'adjoint territorial d'animation pour la saison touristique 2023**

Sur rapport et proposition du maire, le conseil municipal, considérant les besoins engendrés par la saison touristique 2023 dont l'accueil des cars de visiteurs et les permanences au Musée, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de créer un emploi saisonnier d'adjoint territorial d'animation à temps complet pour une durée de deux mois allant du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août 2023 inclus avec une rémunération basée sur Le minimum garanti actuellement égal à IB 397 IM 361,
- AUTORISE le maire ou la 1<sup>ère</sup> adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier et notamment le contrat qui sera passé en vertu de l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait et délibéré en séance les jour mois et an dits

Pour copie conforme,

Le Maire,

Régis FORVEILLE

